



PAC

PORTER A CONNAISSANCE

La France connaît une pénurie de logements qui concerne de nombreuses régions, frappant plus particulièrement les ménages à revenus modestes ou moyens. C'est pourquoi notre pays est actuellement engagé dans un vaste programme de rattrapage.

Globalement, il faut aujourd'hui construire plus de 400 000 logements par an en France, soit 4 millions de logements sur 10 ans pour un parc actuel évalué à un peu plus de 30 millions d'unités. Les auteurs de plans locaux d'urbanisme, en ce qu'ils décident où l'on va construire demain et dans quelles proportions, ont ici une responsabilité essentielle.

Outre la construction de logements en nombre suffisant, il leur revient de prendre en compte l'objectif de maîtrise de la circulation automobile au nom de la lutte contre le réchauffement climatique et la ségrégation résidentielle que l'usage généralisé de la voiture favorise.

C'est pourquoi il importe de comprendre qu'à rebours de la tendance actuelle à la construction dans le périurbain lointain, le développement de l'offre de logements devra porter prioritairement dans les communes proches du cœur des agglomérations existantes. De manière générale, les principes suivants peuvent être rappelés :

- ✓ prévoir l'ouverture à l'urbanisation de surfaces suffisantes,
- ✓ adopter des règles de gestion des densités (coefficient d'occupation des sols, taille minimale des parcelles, etc.) et des formes urbaines (hauteur des constructions, implantation sur la parcelle, etc.) à la fois simples, claires et adaptées à l'objectif de construction de logements en nombre suffisants,
- ✓ prohiber toute disposition réglementaire faisant obstacle par principe à l'implantation de logements sociaux.

FICHE n° 1

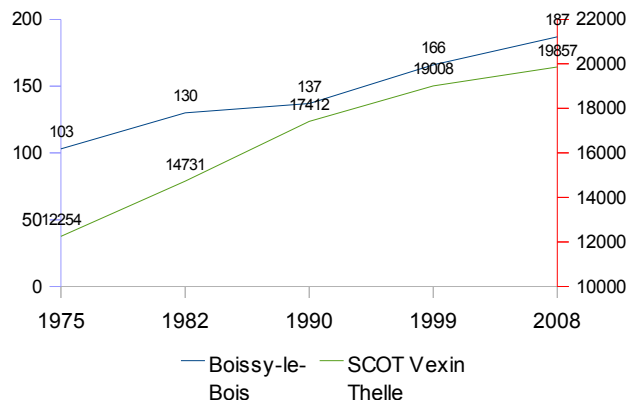
Croissance démographique

En 2008, la population compte 187 habitants.

Elle a augmenté de 81,6 % entre 1975 et 2008, soit 84 habitants supplémentaires.

Le taux de variation annuel moyen entre 1999 et 2008 est de 1,33 % : il est le fait d'un mouvement naturel positif de 1,08 % et d'un solde migratoire positif de 0,25 %.

Evolution de la population



Composition du parc de logement

	2008	1999	1990	1982
Nombre total de logements	88	81	65	64
Résidences principales	76	64	53	56
Résidences secondaires et logements occasionnels	11	14	12	4
Logements vacants	1	3	0	4

Taille moyenne des ménages

	2008	1999	1990	1982
Taux d'occupation	2,46	2,59	2,58	2,32

LE LOGEMENT

Calcul du "point mort"

Le "point mort" exprime le nombre de logements nécessaires, dans le contexte de desserrement de la taille des ménages - c'est-à-dire de diminution de la taille des ménages due à des causes sociologiques (augmentation des familles mono-parentales, allongement de la durée de vie, accroissement du célibat géographique pour cause de mobilité professionnelle, etc.) - pour assurer le maintien de la population à un niveau constant.

Ainsi pour loger les 166 habitants de 1999 en 2008, il fallait 68 logements (population de 1999/taux d'occupation en 2008), soit 4 résidences principales de plus, à population égale, qu'en 1999 (68-64). Concrètement, sur les 12 nouvelles résidences principales créées entre 1999 et 2009 (76-64), le tiers a contribué au maintien de la population à son niveau initial. C'est pourquoi, tout scénario de croissance démographique retenu par la commune devra intégrer l'existence de ce "point mort" dans le chiffrage des besoins en nouveaux logements.

Indice de construction sur la commune

L'indice de construction (IdC) indique le nombre de logements construits pour 1 000 habitants. Sur la base de la population en 2008, l'indice de construction est le suivant pour les années dont on dispose des données.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
IdC	5,35	/	/	/	/	/	37,43	0	5,35	5,35

La moyenne des indices est de 5,35 et traduit un renouvellement de parc de logements suffisant (indice supérieure à 5).

Caractéristiques du parc de logements

Quelques données sur les résidences principales (*entre parenthèses la comparaison avec le bassin d'habitat*) :

- 97,4 % sont des maisons individuelles ou des fermes et 2,6 % des logements collectifs (81,3 % et 18,7%)
- 66,7 % sont occupées par leurs propriétaires (75,5 %)
- 83,4 % sont des logements de trois pièces et plus (83,9 %)
- 66,7 % ont une surface minimale de 75 m² (60,6 %)
- 50 % sont classées «tout confort», car équipées du chauffage central, d'une baignoire ou d'une douche et des WC intérieurs (75,5 %)
- 48,7 % ont été construites avant 1949 (37,7 %) et 19,2 % après 1990

Le parc locatif social du bassin d'habitat du Vexin-Thelle compte 4 105 logements HLM, soit 13,8 % du parc de résidences principales.